

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_48
id. 4829

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

DÉSIGNATIONS ET REPRÉSENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS ESPACE ACCUEIL DU FORT

L'espace Accueil du Fort a entériné lors de son assemblée générale la modification des statuts de l'association.

Jusqu'à présent deux représentants de la collectivité siégeaient au sein de cet organisme, à savoir Monsieur Mardegan et Madame Turella Bayol.

La modification des statuts porte notamment sur le nombre des membres de droit du conseil d'administration. A cet effet, un seul représentant du Département doit être désigné.

Il est proposé de désigner, avec un vote à mains levées et conformément à l'article L.3121-23 du Code général des collectivités territoriales, un conseiller départemental pour siéger au sein de cette association.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3121-23,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Désigne Mme Frédérique Turella Bayol comme représentante du Département pour siéger au sein de l'association «Espace accueil du fort ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC